

# GRENOBLE **UNE VILLE POUR TOUS**

## LE RASSEMBLEMENT CITOYEN DE LA GAUCHE ET DES ÉCOLOGISTES



**Eric Piolle,**

Tête de liste du rassemblement

« Grenoble, une ville pour tous »

Grenoble, le 27 février 2014

**Centre d'information Interpeuples**

**Grenoble**

**Objet : Réponse à votre sollicitation du 3 février sur les droits des étrangers et la vie démocratique locale.**

Madame, Monsieur, chers amis,

Vous nous avez sollicités pour connaître la position de notre liste sur les droits des étrangers et la vie démocratique locale, à travers 5 thèmes essentiels pour vous, Association interculturelle et de solidarité internationale qui lutte depuis 1980 pour les Droits humains et un monde sans guerre, sans pauvreté, sans exclusion :

1°- DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE DE TOUS LES RESIDENTS ETRANGERS : COMMENT COMPTEZ-VOUS FAIRE AVANCER CETTE QUESTION ?

2°- L'HEBERGEMENT ET EN PARTICULIER CELUI DES ETRANGERS

3°- La COOPERATION DECENTRALISEE , LES JUMELAGES, LA POLITIQUE INTERNATIONALE

4°- LA VIE ASSOCIATIVE

5°- LA PARTICIPATION DIRECTE (par exemple BUDGET PARTICIPATIF pour les quartiers) DES HABITANTS, LE NON CUMUL DES MANDATS ET LE STATUT DE L'ELU

Vous trouverez ci-après nos réponses, tirées de nos 120 engagements pour Grenoble, dont vous pouvez retrouver l'intégralité en ligne : <http://unevillepourtous.fr/le-projet/>.

Veuillez recevoir mes meilleures salutations citoyennes.

Eric Piolle,

Tête de liste du rassemblement **Grenoble, une ville pour tous**

## **Interpellation du CIIP – Réponses du Rassemblement « Grenoble une ville pour tous »**

*Le CIIP – Centre d'Information Inter-Peuples-, Association interculturelle et de solidarité internationale dont l'action inlassable depuis 1980 pour les Droits humains et un monde sans guerre, sans pauvreté, sans exclusion, pour un "autre monde" plus juste et solidaire est bien connue, a décidé d'INTERPELLER les listes – de gauche- se présentant aux Grenoblois-es pour les Elections municipales de mars prochain Interpellation qui porte sur des points essentiels pour nous, les 5 thèmes suivants. Nous ferons connaître vos réponses (ou non réponses) très largement au plus le 10 MARS. Merci pour votre attention.*

### **1°- DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE DE TOUS LES RESIDENTS ETRANGERS : COMMENT COMPTEZ-VOUS FAIRE AVANCER CETTE QUESTION ?**

#### **Notre engagement 9 : Elargir la citoyenneté**

L'ensemble des processus de consultation, concertation et décision seront ouverts à l'ensemble des résidents grenoblois de plus de 16 ans. La Ville soutiendra l'obtention du droit de vote pour les résidents étrangers. Tant que nos concitoyens seront exclus du droit de vote par la loi, la représentation des étrangers sera assurée par le biais du Conseil Consultatif des Résidents Étrangers de Grenoble dans les instances dont ils sont exclus aujourd'hui.

### **2°- L'HEBERGEMENT ET EN PARTICULIER CELUI DES ETRANGERS**

*(actuellement, selon diverses sources fiables, au moins 1 000 personnes sans hébergement dans l'agglo grenobloise) : que comptez-vous faire pour changer cette situation et agir de concert avec l'Etat, le Conseil Général et la Metro pour qu'un toit soit enfin proposé à tous et toutes quel que soit leur statut ou leur situation administrative ?*

#### **Notre engagement 83 : Assurer le droit à l'hébergement**

Nous doublerons la capacité municipale d'hébergement d'urgence (en favorisant l'utilisation des locaux publics inutilisés) et faciliterons la fluidité des parcours de l'hébergement d'urgence vers le logement de droit commun. Tous les outils juridiques seront mobilisés : minoration de bas de quittance, baux glissants et développement du lien entre les services municipaux logement et hébergement.

### **3°- La COOPERATION DECENTRALISEE , LES JUMELAGES, LA POLITIQUE INTERNATIONALE**

*c'est capital, selon nous, qu'une ville – notamment la ville de Grenoble, compte tenu de son passé et de sa diversité interculturelle et internationale- définisse une politique ouverte et solidaire de coopération décentralisée et de solidarité internationale, basée sur des valeurs de solidarité internationale, de démocratie, de respect des droits humains et des peuples, dénuée de tout paternalisme et de tout assistantisme. COMMENT COMPTEZ-VOUS FAIRE AVANCER ces coopérations et ces jumelages, en faire un examen critique, en supprimer éventuellement certains, en instaurer d'autres notamment en direction de l'Amérique Latine et quels objectifs fixez-vous à la politique internationale de la ville de Grenoble? Comment comptez-vous associer les habitant-es et les associations ?*

#### **Notre engagement 16 : Porter une nouvelle ambition pour la coopération décentralisée**

1% du budget municipal sera consacré à la coopération décentralisée. La Maison de l'International sera transformée en Maison des Cultures du monde et des Droits de l'Homme. Les nouvelles orientations de cette politique seront construites avec les associations qui agissent pour la solidarité internationale afin qu'elle contribue à développer les échanges entre habitants et associations plutôt que la communication et le prestige des élus.

### **4°- LA VIE ASSOCIATIVE**

*pour nous l'existence et l'activité des associations est fondamentale, car c'est la garantie de la participation citoyenne et d'une démocratie directe. Une ville se doit de définir sa politique associative. Or les associations sont particulièrement menacées par la politique de restriction budgétaire du gouvernement (et des collectivités locales ?) : selon le Collectif national des associations citoyennes 30 à 40 000 emplois risquent d'être supprimés dans ce secteur avec toutes les conséquences inacceptables de destruction du lien social et du tissu associatif local*

*Quelles sont vos priorités pour soutenir les associations ? Quelles sont vos propositions pour donner les moyens matériels aux associations de poursuivre et de développer leurs actions ?*

#### **Notre engagement 10 : Considérer les associations comme des partenaires et non des prestataires**

Le financement des associations ne peut se limiter à des appels à projet, au coup par coup. La Ville soutiendra de manière pérenne les associations sous forme de contrats de partenariats

d'objectifs pluriannuels négociés, favorisant la co-construction entre la Ville, les partenaires associatifs et les habitants, laissant ainsi la place à l'innovation.

### **Notre engagement 17 : Ouvrir les locaux scolaires aux associations**

En soirée et le samedi, des espaces des équipements scolaires et municipaux seront mis à disposition des associations et des pratiques amateurs. En fonction des besoins associatifs, un plan d'évolution des équipements sera envisagé. La Maison des Associations sera réorganisée pour devenir un véritable lieu ressource pour celles-ci. Nous pousserons la réflexion pour un projet d'agrandissement et de déplacement de la Maison de la Nature et de l'Environnement.

## **5°- LA PARTICIPATION DIRECTE (par exemple BUDGET PARTICIPATIF pour les quartiers) DES HABITANTS, LE NON CUMUL DES MANDATS ET LE STATUT DE L'ELU**

*quelles sont vos propositions sur ces 3 points ?*

### **Notre engagement 3 : Créer un budget participatif construit et décidé par les habitants**

Une fois par an, l'ensemble des habitants d'un secteur seront invités à délibérer sur le budget participatif de 2 000 000 € répartis entre les différents secteurs, budget destiné au financement du cadre de vie. Ils voteront parmi les projets élaborés par le Conseil citoyen (priorisation ou choix alternatif) après vérification par la mairie de la seule compatibilité réglementaire des projets soumis à la délibération des habitants.

### **Notre engagement 19 : Diminuer les indemnités d'élus, réaliser le non-cumul des mandats**

L'augmentation de 25% des indemnités des élus en 2008 sera annulée. Elles seront ramenées à leur niveau antérieur, corrigé de l'inflation. Les jetons de présence et indemnités de présidence et vice-présidence d'organisme para-municipaux seront supprimés. Les indemnités de fonction seront versées en fonction de la présence effective des élus, comme au Conseil Régional. Pour permettre aux élus d'assurer pleinement leur mandat, le cumul des mandats sera strictement limité, en excluant notamment le cumul entre deux exécutifs, et le mandat unique s'appliquera au Maire.